

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Klebapol RK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Sika Schweiz AG	
	VE Klebag	
Rue:	Herdern 13	
Lieu:	CH-6373 Ennetbürgen	
Téléphone:	041 624 40 50	Téléfax: 041 620 62 85
e-mail:	info@klebag.ch	
Interlocuteur:	Dr. W. Gaede	Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten)
e-mail:	gaede.wolfgang@klebag.ch	
Internet:	www.klebag.ch	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:079 372 40 56
STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Flam. Liq. 3; H226
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Repr. 2; H361d
STOT RE 1; H372

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**
styrène**Mention** Danger
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 2 de 9

P260	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser mousse résistante à l'alcool. pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Evacuation:.

2.3. Autres dangers

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Résines de réaction contenant du styrène, nocif

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
100-42-5	styrène			10 - 12 %
	202-851-5	601-026-00-0		
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 1; H226 H361d H332 H315 H319 H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
100-42-5	202-851-5	styrène	10 - 12 %
		par inhalation: CL50 = 12 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 2650 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Traitement médical nécessaire.

Après inhalation

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. NE PAS faire vomir.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 3 de 9

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves. Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Tränenfluss, Rötung, Reizung

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer les personnes en lieu sûr. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Equipement spécial de protection en cas d'incendie gem. EN 469

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser une protection respiratoire adéquate Utiliser un équipement de protection individuel Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les non-secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Danger d'explosion:

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable. kieselguhr. terre. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

matière inadéquate pour recueillir le produit: Solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Si l'aspiration locale n'est pas possible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 4 de 9

ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

résine

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
100-42-5	Styrène	20	85		VME 8 h	
		40	170		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
100-42-5	(OLD) Styrène	Acide mandélique (/g créatinine)	400 mg/g U		c, b

Conseils supplémentaires

Expositionsgrenzwerte:
SUVA (Schweiz, 1/2009. Hinweise: definitive Festlegung
Styrol Kurzzeitgrenzwerte: 170 mg/m³ 15 Minuten
Kurzzeitgrenzwerte: 40 ppm 15 Minuten
MAK-Wert: 85 mg/m³ 8 Stunden
MAK-Wert: 20 ppm 8 Stunden

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 5 de 9

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Empfehlung der Firma KCL GmbH, Deutschland:

Handschuhtyp: VITOJECT 890; Materialstärke 0.7 mm; Methode: DIN EN 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. vêtement de protection: aus Fibres naturelles (coton)

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. Modèles de protection respiratoire recommandés : Filterkombination A1-P2 (Kennfarbe braun - weiss)

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	beige	
Odeur:	comme: Styrène.	
Point de fusion/point de congélation:		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		145 °C
Inflammabilité:		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		32 °C
Température d'auto-inflammation:		490 °C
Température de décomposition:		Aucune donnée disponible
pH-Valeur:		non applicable
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non miscible
Pression de vapeur: (à 20 °C)		Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):		1.8 g/cm³

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 6 de 9

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable Réagit violemment avec peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition. Protéger contre: forte chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Alcalis (bases), concentré. Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) 98.36 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 12.295 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
100-42-5	styrène				
	orale	DL50 2650 mg/kg	Rat	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 12 mg/l	Rat	GESTIS	
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1.5 mg/l			

Irritation et corrosivitéProvoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproductionSusceptible de nuire au fœtus. (styrène)
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 7 de 9

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
(styrène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
100-42-5	styrène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,72	96 h	GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
100-42-5	styrène	3,05

12.4. Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de risques spéciaux à signaler.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 8 de 9

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1133**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** Adhésifs**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** 3**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 640F

Quantité limitée (LQ): LQ7

Catégorie de transport: 3

N° danger: 33

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Gegenüber Fassung 2021 Änderungen in folgenden Abschnitten: 3, 6, 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapol RK

Date de révision: 20.02.2024

Code du produit: 179100

Page 9 de 9

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)